

**Session ordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 9 mai 2023, à 19 h 30
en la salle du Conseil**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mmes les Conseillères	Isabelle Hardy Véronique Baril
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
	La trésorière	Sylvie Poitras
Est absent :	M. le Conseiller	Keven Renière

2023-05-09 - 176

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

Le Conseil municipal nomme Mesdames Lisette et Nancy Cameron ainsi que Monsieur David Ouimet-Leboeuf personnalités du mois afin de souligner les 25 années d'existence de Micador.

2023-05-09 - 177

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 178

Adoption des procès-verbaux

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 11 et 14 avril 2023, tels que rédigés;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 179

Approbation des comptes

- Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois d'avril 2023 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;
- Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;
- Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service des finances faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
97 530 à 97 765	1 229 252,56 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 180

Autorisation de dépenses

Participations, contributions et/ou commandites des élus à différentes activités

- Attendu** qu'en vertu de l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, tout conseiller municipal qui désire poser dans l'exercice de ses fonctions un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité doit obtenir une autorisation préalable du Conseil municipal à poser l'acte et à dépenser la somme fixée pour le conseil relativement à cet acte;
- Attendu** qu'en vertu de l'article 26 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, tout conseiller municipal qui a effectué une dépense pour le compte de la municipalité dans l'exercice de ses fonctions peut, sur présentation d'un état appuyé de toute pièce justificative, être remboursé par la municipalité du montant réel de la dépense;
- Attendu** que le Conseil municipal doit autoriser ou entériner les participations, contributions et/ou commandites des conseillers municipaux aux différentes activités;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser ou d'entériner les participations, contributions et/ou commandites des conseillers municipaux aux activités suivantes :

Pierre Berthiaume	Gala Stellar / CCITB	6 juin 2023	247,20 \$
Isabelle Hardy	Soirée Bénéfice / Odyscène	7 juin 2023	200,00 \$
Marc-Olivier Leblanc	Festin Terre et Mer / Fondation Hôpital St-Eustache	8 juin 2023	250,00 \$
Pierre Berthiaume	Soirée cocktail et humour / Aile CCITB-SADP	14 juin 2023	74,73 \$

2023-05-09 - 180

(suite)

Keven Renière	Soirée cocktail et humour / Aile CCITB-SADP	14 juin 2023	74,73 \$
Véronique Baril	Soirée cocktail et humour / Aile CCITB-SADP	14 juin 2023	74,73 \$
Sébastien Lévesque	Soirée cocktail et humour / Aile CCITB-SADP	14 juin 2023	74,73 \$
Isabelle Hardy	Soirée cocktail et humour / Aile CCITB-SADP	14 juin 2023	74,73 \$
Marc-Olivier Leblanc	Soirée cocktail et humour / Aile CCITB-SADP	14 juin 2023	74,73 \$

Que la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même le poste budgétaire 02-110-00-305;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 181

***Adoption - Règlement numéro 914-4
Règlement modifiant le règlement numéro 914 concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout***

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 914-4 lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 914-4 modifiant le règlement numéro 914 concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 182

***Adoption - Règlement numéro 1050
Règlement décrétant la construction d'un centre aquatique et un emprunt de 14 300 000 \$ pour en payer le coût***

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1050 lors de la séance tenue le 11 avril 2023, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 11 avril 2023 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 1050 décrétant la construction d'un centre aquatique et un emprunt de 14 300 000 \$ pour en payer le coût;

De fixer au 29 et 30 mai 2023 la période d'approbation référendaire pour ce règlement;

ADOPTÉ



2023-05-09 - 183

Adoption - Règlement numéro 1051

Règlement décrétant une dépense de 450 000 \$ et un emprunt de de 270 000 \$ dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - volet 1A

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1051 lors de la séance tenue le 11 avril 2023, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 11 avril 2023 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 1051 décrétant une dépense de 450 000 \$ et un emprunt de 270 000 \$ dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - volet 1A;

De fixer au 29 et 30 mai 2023 la période d'approbation référendaire pour ce règlement;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 184

Adoption - Règlement numéro 1052

Règlement concernant la construction de ponceaux, la canalisation des fossés et l'entretien des fossés et ponceaux

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1052 lors de la séance tenue le 11 avril 2023, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 11 avril 2023 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 1052 concernant la construction de ponceaux, la canalisation des fossés et l'entretien des fossés et ponceaux;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 185

Adoption - Règlement numéro 3709

Règlement modifiant le règlement numéro 3700 concernant la prévention des incendies

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 3709 lors de la séance tenue le 11 avril 2023, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 11 avril 2023 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 3709 modifiant le règlement numéro 3700 concernant la prévention des incendies;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 186

***Adoption - Règlement numéro 4001-6
Règlement modifiant le règlement numéro 4001 sur la paix, l'ordre et le bien-être***

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 4001-6 lors de la séance tenue le 11 avril 2023, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 11 avril 2023 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 4001-6 modifiant le règlement numéro 4001 sur la paix, l'ordre et le bien-être;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 187

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1053
Règlement concernant la mise en place d'un programme de subventions environnementales***

Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 1053 concernant la mise en place d'un programme de subventions environnementales et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 188

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 3900-3-4
Règlement modifiant le règlement numéro 3900-3 sur la circulation et le stationnement***

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 3900-3 sur la circulation et le stationnement dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 189

Octroi de mandat - Surveillance des travaux de réfection rue Trépanier - Phase II

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit octroyer un mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection de la rue Trépanier - Phase II;

Attendu que la société par actions Shellex Groupe Conseil inc. a réalisé la conception du projet, à la suite d'un mandat octroyé en 2018 qui excluait la surveillance des travaux;

Attendu que la société par actions Shellex Groupe conseil inc. a soumis une offre de services datée du 25 avril 2023 pour la surveillance des travaux et la préparation des plan finaux au montant de 63 000,00\$ excluant les taxes;

2023-05-09 - 189

(suite)

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le mandat pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection de la rue Trépanier - Phase II à la société par actions Shellex Groupe Conseil inc. pour un montant de 63 000,00 \$ excluant les taxes applicables conformément à l'offre de services du 25 avril 2023;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 190

Octroi de mandat - Fourniture de permanganate de potassium pour le traitement des eaux - Année 2023

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire octroyer un contrat pour la fourniture de permanganate de potassium pour le traitement des eaux pour l'année 2023;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des cotations écrites pour la fourniture de permanganate de potassium pour l'année 2023 à Brenntag Canada inc. et Univar Solutions Canada Ltée.;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu seulement une cotation écrite de la société par actions Brenntag Canada inc. pour la somme de 51 407,62 \$ incluant les taxes;

Attendu que la société par actions Univar Solutions Canada Ltée n'a pas soumis de cotation écrite en raison de la rareté du produit;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat, suite à une cotation écrite, avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le contrat pour la fourniture de permanganate de potassium pour l'année 2023 à la société par actions Brenntag Canada inc. pour un montant total de 51 407,62 \$ incluant les taxes applicables;

Que la présente résolution, la cotation écrite de la société par actions ainsi que tous les documents de la demande de cotation écrite fassent foi de contrat entre les parties;

Que Madame Joëlle Brassard, directrice des Infrastructures et techniques par interim, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 191

Adjudication de soumission - Travaux de réfection de la chaussée et des bordures de la rue des Sources

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les travaux de réfection de la chaussée et des bordures de la rue des Sources;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Pavages Multipro inc.	527 061,39 \$
Uniroc Construction inc.	545 474,28 \$
L.E.G.D. inc.	546 067,78 \$
Construction Anor (1992) inc.	551 730,88 \$
Sintra inc.	573 785,61 \$
Roxboro Excavation inc.	630 000,00 \$
Construction Viatek inc.	648 624,28 \$
Pavage Jérômien inc.	721 266,92 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Pavages Multipro inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que les travaux de réfection de la chaussée et des bordures de la rue des Sources soient adjugés à Pavages Multipro inc. considérant que son offre au montant de 527 061,39 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 192

Adjudication de soumission - Travaux de réparation de pavage par couches correctrices - Année 2023

**Modifiée par
la résolution
2023-06-238**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les travaux de réparation de pavage par couches correctrices pour l'année 2023;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Pavages Multipro inc.	123 138,23 \$
Pavages Chartrand inc.	133 008,83 \$
Construction Anor (1992) inc.	145 811,30 \$
Pavage E. Perreault inc.	162 913,83 \$
Sintra inc.	172 295,78 \$
Les Pavages Dancar (2009) inc.	183 241,41 \$
Pavage Desjardins inc.	202 298,51 \$
LEGD inc.	149 036,34 \$
Pavage Jérômien inc.	390 915,00 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Pavages Multipro inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que les travaux de réparation de pavage par couches correctrices pour l'année 2023 soient adjugés à Pavages Multipro inc. considérant que son offre au montant de 123 138,23 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ



2023-05-09 - 193

Adjudication de soumission - Aménagement de la Place du citoyen

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'aménagement de la Place du citoyen;

Attendu que la Ville a reçu une seule soumission, soit la soumission ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaire	Montant de la soumission Incluant les taxes
9230-8832 Québec inc. (Terrassement Baril)	249 872,24 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de 9230-8832 Québec inc. (Terrassement Baril) s'avère conforme et avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

Que l'aménagement de la Place du citoyen soit adjugé à 9230-8832 Québec inc. (Terrassement Baril) considérant que son offre au montant de 249 872,24 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 194

Adjudication de soumission - Travaux de réaménagement du Cours d'eau au rang du Trait-Carré

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les travaux de réaménagement du Cours d'eau au rang du Trait-Carré;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Les Excavations G. Allard inc.	257 311,75 \$
9267-7368 Québec inc. (Desormeaux)	310 328,92 \$
Excavation Jérémy Forest inc.	314 942,68 \$
Construction Vert-Dure	354 456,43 \$
Construction Monco inc.	416 934,84 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant Les Excavations G. Allard inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que les travaux de réaménagement du Cours d'eau au rang du Trait-Carré soient adjugés à Les Excavations G. Allard inc. considérant que son offre au montant de 257 311,75 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 195

Engagement de personnel - Directrice adjointe de l'environnement

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit procéder à l'embauche d'une directrice adjointe de l'environnement à la suite du départ de Madame Annie-Pier Bourgeois;

Attendu l'offre d'emploi parue sur divers sites internet et réseaux sociaux;

Attendu que plus de neuf (9) candidats ont répondu à cette annonce, dont un résident de Sainte-Anne-des-Plaines qui ne possédait pas les compétences académiques et professionnelles requises;

Attendu que trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection formé de Mesdames Linda Charbonneau, Terry Pola et de Messieurs Alain Cassista et Mathieu Racette;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Madame Mélissa Longtin pour occuper le poste de directrice adjointe de l'environnement, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la ville;

Que son entrée en fonction ait lieu le 5 juin 2023;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 196

Engagement de personnel - Préposé au terrain de baseball

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit procéder à l'embauche d'un préposé au terrain de baseball pour la saison estivale 2023;

Attendu l'offre d'emploi parue sur divers sites internet et réseaux sociaux;

Attendu que plus de quatre (4) candidats, résidents de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, ont répondu à cette annonce;

Attendu que trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection composé de Mesdames Jennyfer Simoneau et Valérie Avard;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Madame Josianne Beaupré pour occuper le poste de préposé au terrain de baseball pour la saison estivale 2023, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cols blancs et cols bleus de la Ville;

Que son entrée en fonction ait lieu au courant du mois de mai 2023;

ADOPTÉ



2023-05-09 - 197

Engagement de personnel - Surveillant des parcs et locaux municipaux

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit procéder à l'embauche d'un nouveau surveillant pour la banque de personnel sur appel, et ce, en raison de la disponibilité plus restreinte du personnel sur appel;

Attendu l'offre d'emploi parue sur divers sites internet et réseaux sociaux;

Attendu que plus de cinq (5) candidats ont répondu à cette annonce, dont trois (3) résidents de Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu que deux (2) candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection composé de Mesdames Jennyfer Simoneau et Valérie Avard;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Madame Linda Ianiri pour occuper le poste de surveillant des parcs et locaux municipaux, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cols blancs et cols bleus de la Ville;

Que son entrée en fonction ait lieu d'ici la fin du mois de mai 2023;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 198

Désignation de la salle du conseil - Salle Mario-Gauthier

Attendu que Monsieur Mario Gauthier fut conseiller municipal à Sainte-Anne-des-Plaines pendant 22 ans;

Attendu que l'engagement de Monsieur Mario Gauthier au sein du conseil municipal a su traverser les années et les différentes mairies, ce qui témoigne sans conteste d'un réel investissement, qui a d'ailleurs été souligné par l'Union des municipalités du Québec;

Attendu que Monsieur Mario Gauthier était un véritable joueur d'équipe et un fier ambassadeur de notre Ville qu'il représentait sans relâche sur différents comités ou dossiers régionaux;

Attendu que Monsieur Mario Gauthier était très investi dans les dossiers de conditions de vie des aînés et de la maltraitance et que ses travaux ont permis de changer les choses au niveau des droits et de la reconnaissance des aînés;

Attendu que le Conseil municipal désire notamment reconnaître l'implication de Monsieur Mario Gauthier au sein du Conseil municipal et aussi son apport auprès des aînés en désignant la salle du conseil située au deuxième étage de l'hôtel de ville sous l'appellation : Salle Mario-Gauthier;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne officiellement la salle du conseil située au deuxième étage de l'hôtel de ville sis au 139 boulevard Sainte-Anne sous l'appellation suivante : Salle Mario-Gauthier, en mémoire de son implication au sein du Conseil municipal et de son important apport au niveau des droits et de la reconnaissance des aînés;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 199

Nomination d'un membre - Comité de travail sur l'intégration des personnes handicapées - année 2023

Attendu que les membres du comité de travail pour l'intégration des personnes handicapées pour l'année 2023 ont été nommés lors de l'assemblée du Conseil municipal tenue le 11 avril 2023 par le biais de la résolution 2023-04-155;

Attendu que le poste occupé par Monsieur Paulo Fournier est désormais vacant;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal nomme Madame Joëlle Brassard, directrice du Service des infrastructures et techniques par interim à titre de membre du comité de travail sur l'intégration des personnes handicapées.

ADOPTÉ

2023-05-09 - 200

***Nomination d'une représentante municipale
Corporation de la résidence des Moissons***

Attendu qu'en vertu des règlements généraux de la Corporation de la Résidence des Moissons, un (1) membre du conseil d'administration doit être désigné par la municipalité;

Attendu que Madame Julie Boivin a déjà été désignée pour siéger, à titre d'élue, sur ce conseil d'administration par la résolution portant le numéro 2022-05-201 adoptée le 10 mai 2022;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler ledit mandat;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

Que Madame Julie Boivin soit désignée pour agir à titre de représentante municipale au sein du conseil d'administration de la Résidence des Moissons de Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, pour la période du 20 mai 2023 au 20 mai 2024;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 201

Autorisation spéciale pour permettre la consommation d'alcool lors d'un rassemblement de cyclistes

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une demande d'un citoyen pour autoriser la consommation d'alcool dans le parc situé au Centre Jean-Guy Cardinal entre la bibliothèque et les terrains de tennis lors d'un rassemblement de cyclistes devant se tenir le 10 juin 2023, et en cas de pluie le 11 juin 2023;

Attendu que le règlement n° 4001 concernant la paix, l'ordre et le bien-être interdit la consommation d'alcool sur les places publiques, sauf lors d'événements avec l'autorisation préalable du Conseil municipal;

Attendu que le Conseil municipal désire autoriser la consommation d'alcool lors de ce rassemblement de cyclistes qui doit se tenir le 10 juin 2023, et en cas de pluie le 11 juin 2023;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la consommation d'alcool au parc situé au Centre Jean-Guy Cardinal entre la bibliothèque et les terrains de tennis lors d'un rassemblement de cyclistes devant se tenir le 10 juin 2023, et en cas de pluie le 11 juin 2023;



2023-05-09 - 201

(suite)

Que copie de cette résolution soit transmise au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie ainsi qu'au Service des infrastructures et techniques;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 202

Autorisation de signature

Cession des infrastructures d'aqueduc et d'égout d'une portion de la rue Séraphin-Bouc (lots 5 853 754, 5 853 758, 5 770 802, 5 651 177, 5 651 179 et 6 187 441)

Attendu que les travaux relatifs à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égout érigées en dessous de la portion de la rue Séraphin-Bouc correspondante aux lots 5 853 754, 5 853 758, 5 770 802, 5 651 177, 5 651 179 et 6 187 441 sont terminés;

Attendu que, conformément à l'entente avec le promoteur, les infrastructures d'aqueduc et d'égout érigées en dessous de la portion de la rue Séraphin-Bouc correspondante aux lots 5 853 754, 5 853 758, 5 770 802, 5 651 177, 5 651 179 et 6 187 441 doivent être cédées à la municipalité pour la somme de 1,00 \$;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à acquérir les infrastructures d'aqueduc et d'égout érigées en dessous de la portion Séraphin-Bouc correspondante aux lots 5 853 754, 5 853 758, 5 770 802, 5 651 177, 5 651 179 et 6 187 441 de 9101-0702 Québec inc., 9257-7311 Québec inc. et 9214-8162 Québec inc. pour la somme de 1,00 \$;

Que Me Elton DoRego, notaire, soit mandaté pour préparer l'acte notarié à cet effet;

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer l'acte notarié à cet effet ainsi que tous les documents s'y rapportant et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 203

Ratification de signature

Engagement de servitudes - Servitudes d'empiètement et de tolérance

Attendu que l'entrée charretière et la clôture du 191, René-Coyteux empiètent sur le lot 2 081 467 appartenant à la Ville;

Attendu qu'une servitude d'empiètement pour l'entrée charretière et une servitude d'empiètement et de tolérance pour la clôture sont nécessaires pour régulariser les empiètements exercés par le 191, René-Coyteux;

Attendu qu'une formule d'engagement de cession de servitudes a été signée par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Sylvain Clermont et Martine Gallant, à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

2023-05-09 - 203

(suite)

Que le Conseil municipal ratifie la signature et confirme l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines quant aux servitudes suivantes :

- Cession de servitude d'empiètement d'une entrée charretière par Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en faveur du lot 2 081 462 contre une partie du lot 2 081 467;
- Cession de servitude d'empiètement et de tolérance d'une clôture par Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en faveur du lot 2 081 462 contre une partie du lot 2 081 467;

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer l'acte de servitudes;

Que Me Elton DoRego, notaire soit mandaté pour préparer l'acte notarié à cet effet;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne la mairesse et la greffière comme personnes autorisées à signer au nom de la Ville l'acte de servitudes et tous les documents s'y rapportant pour donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 204

***Autorisation de signature
Transaction - Dossier Broconor inc.***

Attendu que le 17 mai 2021, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines faisait signifier une demande introductive d'instance en injonction portant le numéro 700-17-017816-215 en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. P-41.1), laquelle demande fut modifiée le 27 octobre 2021;

Attendu que Broconor inc. et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ont entrepris des discussions de règlement hors cour et désirent maintenant, sans préjudice ni admission, régler à l'amiable la présente mésentente par le biais d'une transaction;

Attendu le projet de transaction entre Broconor inc. et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines qui a été soumis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la signature de ladite transaction avec Broconor inc. dans le dossier de demande introductive d'instance en injonction portant le numéro de dossier 700-17-017816-215;

Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer ladite transaction et tous les documents à cet effet;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 205

Dépôt du rapport financier 2022

Attendu qu'en vertu de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville et un rapport de son vérificateur externe doivent être déposés à une séance du Conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

De déposer le rapport financier de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'exercice financier 2022 ainsi que le rapport du vérificateur externe, accompagnant ledit rapport financier;

D'autoriser la trésorière à publier les états financiers 2022 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sur le site internet du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

ADOPTÉ

2023-05-09 - 206

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Avril 2023
- Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- Rapport budgétaire au 30 avril 2023
- Rapport des permis de construction du mois d'avril 2023
- Compte rendu de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 18 avril 2023
- Procès-verbaux amendés des réunions du Comité consultatif en urbanisme tenues les 18 janvier 2023, 15 février 2023 et 11 avril 2023
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en urbanisme tenue le 19 avril 2023
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation - Avril 2023

ADOPTÉ

2023-05-09 - 207

Adoption - Règlement numéro 860-113

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 860-113 modifiant le règlement de zonage 860 de la manière suivante :

1. Modifier le paragraphe 1) de l'article 157 afin d'augmenter la superficie maximale d'une remise pour un usage unifamiliale (H-1);
2. Modifier l'article 271 afin d'autoriser les abris d'hiver temporaires sur un terrain en cour arrière;
3. Modifiant le paragraphe 3) de l'article 555 du chapitre 6 afin d'autoriser l'ensemble des commerces de détail local (C-2);
4. Abrogeant l'article 556 du chapitre 6;

2023-05-09 - 207

(suite)

5. Modifiant l'article 557 du chapitre 6 afin d'autoriser une superficie de terrasse saisonnière plus grande;
6. Abrogeant l'article 558 du chapitre 6;
7. Abrogeant le paragraphe 3) de l'article 559 du chapitre 6 afin de ne pas faire référence à la période d'autorisation à l'article 558;
8. Modifiant le paragraphe 2) de l'article 561 du chapitre 6 afin de permettre une terrasse saisonnière dans une aire de stationnement sans négliger la circulation des véhicules et le nombre minimal de cases de stationnement;
9. Abrogeant le premier alinéa de l'article 562 du chapitre 6 concernant l'aménagement d'une aire d'isolement;
10. Modifiant l'article 659 du chapitre 6 afin de retirer l'obligation d'aménager une aire d'isolement autour d'une terrasse saisonnière.

ADOPTÉ

2023-05-09 - 208

Adoption du second projet - Règlement numéro 860-114

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement numéro 860-114 modifiant le règlement de zonage 860 de la manière suivante :

1. Ajoutant une nouvelle section 5 au Chapitre 15 concernant des dispositions relatives aux stationnements protégés par droits acquis;
2. Modifiant l'article 90 afin de créer l'usage « 6731 - Bureau de poste » pour la classe d'usage *P-3 Infrastructures et équipements*;
3. Modifiant le paragraphe 3) de l'article 593 du chapitre 6 sur les cases de stationnement;
4. Remplaçant les grilles des usages et normes des zones H400 et H402 par deux nouvelles grilles d'usages et normes.

ADOPTÉ

2023-05-09 - 209

Avis de motion - Règlement numéro 860-114

Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 860-114 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ



2023-05-09 - 210

Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.

- 508, boulevard Sainte-Anne
- 48-48A, boulevard Sainte-Anne
- 480, boulevard Sainte-Anne
- 203, 3^e Avenue
- 160, rue des Entreprises
- Rue de la Meunerie
- 183, boulevard Sainte-Anne

Attendu que les demandes de permis soumises à un P.I.I.A. doivent être approuvées par le Conseil municipal;

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement numéro 1046 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Demandes acceptées		
Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Adresse
2023-04-19 (accepté)	2023-028	508, boulevard Sainte-Anne
2023-04-19 (accepté)	2023-029	48-48A, boulevard Sainte-Anne
2023-04-19 (accepté)	2023-031	480, boulevard Sainte-Anne
2023-04-19 (accepté)	2023-032	203, 3 ^e Avenue
2023-04-19 (accepté)	2023-033	160, rue des Entreprises
2023-04-19 (accepté)	2023-034	Rue de la Meunerie

Attendu que la demande suivante ne répond pas aux objectifs et aux critères établis au règlement numéro 1046 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Demande refusée		
Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Adresse
2023-04-19 (refusé)	2023-030	183, boulevard Sainte-Anne

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées au tableau intitulé « Demandes acceptées » du 2^e attendu de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines suive la recommandation susmentionnée au tableau intitulé « Demande refusée » du 3^e attendu de la présente résolution et refuse la demande de permis dudit tableau « Demande refusée »;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 211

Demande de dérogation mineure - 523, rue des Cèdres

- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour une marge latérale du garage détaché situé au 523, rue des Cèdres;
- Attendu** que la demande respecte les conditions de recevabilité à une dérogation mineure;
- Attendu** qu'un permis portant le numéro 2020-00540 a été délivré en autorisant la construction du garage détaché;
- Attendu** que le plan d'implantation du garage détaché n'avait pas été réalisé par un arpenteur-géomètre;
- Attendu** qu'une lettre datée du 25 mars 2023 du propriétaire voisin vient nous indiquer que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à leur jouissance;
- Attendu** que la demande de dérogation mineure est en lien avec une transaction immobilière;
- Attendu** qu'aucune ouverture ne pourra être ajoutée sur le mur latéral gauche en raison du droit de vue du Code civil;
- Attendu** que conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, à la suite de la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte ladite demande, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2023-05-09 - 212

Demande de dérogation mineure - 508, boulevard Sainte-Anne

- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre des enseignes sur un bâtiment accessoire situé au 508, boulevard Sainte-Anne;
- Attendu** que la demande respecte les conditions de recevabilité à une dérogation mineure;
- Attendu** que les enseignes existantes ont fait l'objet d'un certificat d'autorisation en octobre 2019 portant le numéro 2019-00611;
- Attendu** que le certificat d'autorisation avait été délivré sans dérogation mineure alors que les normes étaient les mêmes;
- Attendu** qu'une dérogation mineure a été octroyée pour le même type d'enseigne pour le lave-auto situé au 483, boulevard Sainte-Anne en mars 2018 pour permettre des enseignes sur bâtiment accessoire;
- Attendu** qu'aucune modification à la superficie des boîtiers existants n'est apportée;
- Attendu** que conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, à la suite de la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte ladite demande, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ



2023-05-09 - 213

Demande de dérogation mineure - Lot 2 080 633

- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour réduire les marges d'isolement et une aire d'isolement entre les bâtiments et l'aire de stationnement pour un projet intégré résidentiel sur le lot 2 080 633;
- Attendu** que la demande ne respecte pas les conditions de recevabilité à une dérogation mineure;
- Attendu** que les marges applicables pour un projet intégré résidentiel sont plus restrictives que les marges prévues à la grille des usages et normes;
- Attendu** qu'une dérogation mineure pour cette disposition du règlement de zonage avait été accordée en août 2019 (résolution 2019-08-298) en raison de la présence d'une bande riveraine sur le terrain;
- Attendu** que la grille des usages et normes de la zone H108 permet d'autres types d'usages résidentiels;
- Attendu** que les membres jugent qu'une dérogation mineure de 5,85 m pour réduire la marge d'isolement du projet intégré n'est plus considérée comme mineure;
- Attendu** que conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, à la suite de la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal refuse ladite demande, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2023-05-09 - 214

Demande de conformité à la réglementation municipale pour une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour une aliénation sur les lots 3 412 765 et 2 080 279 (rang du Trait-Carré)

- Attendu** que Monsieur Doris Chaumont et Madame Christiane Chaumont présentent une demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.) pour l'aliénation des lots 3 412 765 et 2 080 279;
- Attendu** que la superficie totale visée par la demande d'autorisation est de 41,8 hectares et la superficie cultivée est d'environ 26,8 hectares;
- Attendu** que l'acquéreur des lots à vocation agricole n'est pas encore connu et que des lettres d'intérêts ont été déposées avec la demande d'autorisation;
- Attendu** que l'aliénation n'a pas pour objet d'ajouter ou d'intensifier de nouveaux usages autres qu'agricoles, donc elles n'affecteront pas l'homogénéité de la communauté agricole;
- Attendu** qu'il n'y aurait pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- Attendu** qu'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit indiquer si la demande est conforme ou non à ses règlements;
- Attendu** que la demande est conforme au Règlement de lotissement numéro 858 et au Règlement de zonage numéro 860;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

2023-05-09 - 214

(suite)

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines informe la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) que la demande de Monsieur Doris Chaumont et Madame Christiane Chaumont pour l'aliénation des lots 3 412 765 et 2 080 279 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne **est conforme** à la réglementation municipale;

ADOPTÉ

2023-05-09

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2023-05-09 - 215

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Julie Boivin, mairesse

Geneviève Lazure, greffière